

ANNEXE 1**INSCRIPTION ANNUELLE À LA CANTINE
1 BON PAR ENFANT****Coupon à retourner au Service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros**CANTINE : **LASLADES**
(05.62.35.43.08)ANNEE SCOLAIRE : **2021-2022**

NOM Prénom de l'élève :				
ECOLE :			CLASSE :	
DEJEUNER PRIS A LA CANTINE : (cocher la ou les cases correspondantes)	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
MENTION SPECIALE REPAS :	<input type="checkbox"/> sans porc		<input type="checkbox"/> sans viande	

- A noter :**
1. Ce bon sera pris en compte dès sa remise à l'agent de la cantine ou à la Communauté de Communes.
 2. Le prix du repas est fixé à 3,20 €/repas (sauf cas particulier des enfants ayant un PAI à 0,50€) et facturé mensuellement
 3. Ce bon de commande peut être modifié en cours d'année.
 4. **En cas d'absence de l'enfant, pensez à avertir l'agent de la cantine ou le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, afin d'éviter une facturation à tort.**

Date et signature des parents :**ANNEXE 2****INSCRIPTION HEBDOMADAIRE/MENSUELLE (*)
À LA CANTINE
1 BON PAR ENFANT****Coupon à retourner au Service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros**CANTINE : **LASLADES** **05.62.35.43.08** ANNEE SCOLAIRE **2021-2022**

NOM Prénom de l'élève					MOIS de :					<input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> sans viande						
ECOLE :					CLASSE :											
DATE :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

*(x) mettre une croix dans les cases correspondantes aux jours des repas commandés.**(*) Rayer la mention inutile*

- A noter :**
1. Ce bon sera pris en compte dès sa remise à l'agent de la cantine ou à la Communauté de Communes.
 2. Le prix du repas est fixé à 3,20 €/repas (sauf cas particulier des enfants ayant un PAI à 0,50€) et facturé mensuellement
 3. Ce bon d'inscription peut être modifié en cours d'année.
 4. **En cas d'absence de l'enfant, pensez à avertir l'agent de la cantine ou le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, afin d'éviter une facturation à tort.**

Date et signature des parents :